

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse
Résidence Rocade Padules
Bâtiment A1 – Route d'Alata
BP 11956 – 20700 Ajaccio Cedex 9
Tel: 04.95.32.33.12, Fax: 04.95.32.76.99,
E-mail : jean-pierre.giansily@smac-corse.fr

2. Procédure de passation

La présente consultation concerne un marché d'autres services spécifiques au sens de l'article 28, du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un marché de la catégorie 8 [services juridiques] de l'Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: EINM1608208V

Le marché est passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret précité, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché :

Prestations de services et de conseils juridiques dans le cadre de la fin et du renouvellement des contrats de délégation de service public des abattoirs du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse.

4. Code nomenclature

79110000-5 Services juridiques

5. Caractéristiques principales

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) souhaite s'appuyer sur les compétences d'un prestataire expert et bénéficiaire des conseils juridiques spécialisés dans le domaine des contrats publics. Dans une première phase, le prestataire assiste le pouvoir adjudicateur lors des opérations relatives à la fin des contrats de délégation de service public (DSP) et tout au long du renouvellement de ces contrats.

Dans une seconde phase, le prestataire assiste et rédige les projets pour la mise en concurrence des nouveaux contrats de concession des divers abattoirs gérés par le SMAC.

La présente consultation ne comporte pas de lot.

La phase 2 est décomposée en cinq tranches, une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles :

- Tranche ferme : conseil et assistance juridique pour le renouvellement du 1^{er} contrat de DSP ;
- Tranche conditionnelle n°1 : conseil et assistance juridique pour le renouvellement du 2^{ème} contrat de DSP ;
- Tranche conditionnelle n°2 : conseil et assistance juridique pour le renouvellement du 3^{ème} contrat de DSP ;
- Tranche conditionnelle n°3 : conseil et assistance juridique pour le renouvellement du 4^{ème} contrat de DSP ;
- Tranche conditionnelle n°4 : conseil et assistance juridique pour le renouvellement du 5^{ème} contrat de DSP.

6. Caractéristiques financières

Le marché est passé sans montant minimum mais avec montant maximum :

- Montant maximum phase 1 : 10 000 €HT ;
- Montant maximum phase 2 : 30 000 €HT.

7. Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019, date limite des renouvellements de contrats. Il n'est pas renouvelable. En cas d'affermissement de la (des) tranche(s) conditionnelle(s), la durée du marché est conclue pour une durée allant de sa notification à la finalisation de la procédure (notification du contrat et publication de l'avis).

8. Modalités essentielles de financement et de paiement

Paiement conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif dans un délai global de 30 jours, délai à compter de la date de réception de facture.

9. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Certificats et attestations prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et détaillés dans le règlement de consultation.

10. Critères d'élimination des candidatures

Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;

Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation.

11. Condition de candidature

La consultation est réservée aux personnes physiques ou morales aptes à exercer la profession d'avocat conformément à la loi 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

S'agissant de l'accompagnement et de la production de contrats de "concessions" au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret 2016-86 du 1er février 2016, le prestataire doit disposer de solides références en matière de droit administratif, de droit des contrats publics.

12. Critères de choix des offres

Les critères d'attribution seront pondérés comme suit :

- Offre technique : 60 %
- Prix des prestations : 40%

13. Délai de validité des offres

180 jours

14. Retrait / Dépôt du dossier de consultation et renseignements d'ordre technique

Sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com/smac> et/ou adresse mentionnée au 1.

15. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif:

Adresse mentionnée au 1.

16. Rédaction des offres / Prix :

Les offres sont rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

17. Date limite de dépôt des offres :

Le lundi 10 juillet 2017 à 12h00.

18. Date d'envoi de la publication :

Le mercredi 21 juin 2017.

Le Président